

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Publié le 06/06/24
Mis en ligne le 06/06/24

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 24 mai 2024

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, Mme Corinne TONDUF, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN à Mme Corinne TONDUF, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à Mme Christine MARRACHELLI, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Henri LECLERE à M. François VALLES, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne COMMERGNET à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, M. Philippe BAYOL à M. Guy ROUCHON, M. Jean-Luc MARTIAL à Mme Patricia GODARD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Pierre AUGER, Mme Marie-Line GEOFFRE à M. Eric BODEAU

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, Mme Olivia BOULANGER, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 15

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 49

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Bernard LEFEVRE

REPONSE A L'APPEL A PROJETS DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (FONDS VERT) POUR LA REALISATION D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. Pierre AUGER

CONTEXTE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret finalise son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour la période 2024-2030. Les écosystèmes et leurs bons fonctionnements constituent un puits de carbone à maintenir et développer, face aux enjeux du changement

climatique. Ils accueillent une richesse floristique et faunistique garant du bon état de ces derniers. Toutefois, le constat général de l'érosion de la biodiversité alerte sur la nécessité à agir.

Également, la richesse et la diversité des milieux naturels, agricoles, forestiers, bocagers, humides, ainsi que la faune et la flore qui s'y abritent, constituent une forte valeur ajoutée pour le territoire et participent à un cadre de vie préservé.

Par ailleurs, en tant qu'autorité compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret met en œuvre le projet de territoire et a un rôle à jouer pour pallier l'érosion de la biodiversité.

A ce titre, Le 14 décembre 2023, le Conseil Communautaire décidait de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur l'Agglomération.

De ce fait, une amélioration de l'état de la connaissance de la biodiversité sur le territoire est nécessaire pour favoriser les futurs travaux du PLUi, afin d'y intégrer les enjeux de biodiversité, de préservation et de mise en valeur des espaces naturels.

Au regard de ces enjeux, la commission développement durable et le comité de pilotage PCAET souhaitent que l'Agglomération amorce une dynamique en faveur de la biodiversité à l'échelle du territoire.

La réponse à l'appel à projets de l'OFB, exposé ci-dessous, permet d'initier cette démarche.

L'APPEL A PROJET

La mesure du Fonds Vert « Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) » est portée par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB). Le soutien financier qui peut être apporté dans le cadre de cet appel à projets, a pour objectif de doter d'Atlas de la Biodiversité Communale/Communautaire les collectivités compétentes en matière de document d'urbanisme.

L'Atlas de la Biodiversité Communautaire permet d'acquérir un socle solide de connaissances sur la biodiversité du territoire, d'en diagnostiquer les enjeux en amont de l'évolution des documents d'urbanisme, tout en mobilisant les habitants et les acteurs locaux.

Il permet ainsi de comprendre et de se représenter le patrimoine naturel de l'intercommunalité et devient un élément important comme support de sensibilisation.

La réponse à l'appel à projet se décomposera ainsi :

1/ Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communautaire

- Etat initial de la connaissance (point sur les données existantes).
- Identification et réalisation des inventaires complémentaires à mener selon le cycle des espèces (par ex. zones humides, bocage/prairies, forêts feuillues, biodiversité nocturne).
- Mise en place d'une démarche participative mobilisant la population et les acteurs locaux.
- Cartographie globale et hiérarchisation des enjeux à l'échelle communautaire (trame verte, bleue et noire) pour une intégration aux travaux du PLUi.
- Fiche d'identification synthétique des principaux enjeux par commune (avec cartographie).

Au regard des enjeux du PCAET, il est proposé de faire un focus sur les milieux zones humides, forêts feuillues et haies bocagères.

2/ Valorisation/communication et mise en place d'actions avec les communes volontaires

- Saisie des données recueillies dans le système national d'information.
- Réalisation de supports de communication.
- Travail avec les communes volontaires pour la mise en place d'actions (animations/sensibilisation auprès de divers publics, animation foncière sur des espaces naturels identifiés, chantiers participatifs).

Pour mener à bien le projet d'Atlas de la Biodiversité, des partenariats avec les structures expertes et associations naturalistes seront mis en place.

Par ailleurs, la gouvernance sera organisée au travers d'un groupe de travail composé de techniciens, experts techniques et naturalistes et d'un comité de pilotage réunissant élus, services et partenaires institutionnels (en cohérence avec l'animation et la gouvernance du PCAET).

Enfin, la démarche s'appuiera sur un groupe de citoyens volontaires et de personnes ressources.

Le projet s'échelonnera sur 3 ans de fin 2024 à 2027, avec une première phase de cartographie et de hiérarchisation des enjeux liés à la biodiversité à l'échelle communautaire, pour une bonne intégration aux travaux du PLUi.

Le budget prévisionnel pour la période 2024-2027 s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
1/ Diagnostic naturaliste, cartographies et préconisations	50 000 €	OFB (80%)	72 000 €
2/ Mobilisation citoyenne (et montée en compétences)	20 000 €	Autofinancement (20%)	18 000 €
3/ Supports de communication	10 000 €		
4/ Animations/sensibilisation	10 000 €		
TOTAL	90 000 €	TOTAL	90 000 €
Animation interne (0,3 ETP)			

Les imputations budgétaires seront les suivantes :

DEPENSES BUDGETAIRES						
Budget	Section	Compte	Service	Fonction / code gestionnaire	Objet	Montant
BP	Fonctionnement	611	Plan Climat	8302/0746	Prestation de services	90 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- de valider le projet de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communautaire,
- d'approuver le budget prévisionnel ci-dessus,

- d'autoriser M. le Président et M. le Vice-Président en charge de la transition énergétique, du Développement Durable et de l'Agenda 21 à signer toutes les pièces nécessaires à la réponse à l'appel à projets de l'OFB et à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus

Et ont signé les membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Bernard LEFEVRE

